



**Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins**

# ***Formation Initiateur Club***

# Plan de cours

□1 / conditions de candidature



□2 / contenu du stage initial



□3 / contenu stage en situation



□4 / condition d'examen



□5 / prérogatives initiateur club



# 1/ CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ▣— Etre titulaire d'une licence FFESSM. en cours de validité.
- ▣— Etre âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation, stage initial compris.
- ▣— Etre titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau 2 minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent.
- ▣— Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
- ▣— Avoir effectué au minimum 12 plongées en autonomie, désignées comme telles sur le carnet de plongée du candidat ou de la candidate et validées comme telles par un E3 (MF1 ou BEES1) minimum. Les plongeurs de niveau 3, les Guides de Palanquée (N4) ainsi que les P5 sont dispensés de cette condition.
- ▣— Etre présenté par le Président du club d'appartenance
- ▣— Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.



## CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ▣ Avoir effectué dans **l'ordre chronologique** depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau 2 (ou titre ou diplôme équivalent) :
- ▣ **1** / Une formation initiale de 2 jours (consécutifs, ou fractionnés en quatre demi-journées sur un mois maximum), organisée par un Club ou par un Comité Départemental. Le Responsable est un MF2 ou BEES2 licencié à la FFESSM, présent pendant la totalité du stage. Ce Responsable valide la formation initiale sur le **livret pédagogique initiateur** remis au candidat en fin de formation initiale (le stage initial MF1 validé dispense son bénéficiaire de la formation initiale).



## CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Avoir effectué dans **l'ordre chronologique** depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau 2 (ou titre ou diplôme équivalent) :
- **2 /** Un stage en situation: milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace 0 - 6 m. Ce stage a pour objet l'obtention de **3 Groupes de compétences** obligatoires: **GC1**, **GC2** et **GC3** (un quatrième groupe de compétences désigné par **GC4** est optionnel et concerne les Guide de Palanquées - Niveau 4). La durée et la répartition des séances constitutives de ce stage sont: **6 jours consécutifs ou 3 fois 2 jours ou 16 séances piscines**. Le livret de formation précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque groupe de compétences.



## Stage initial

4 x ½ journées (sur 1  
mois)  
ou 2 jours

**Organisation :**  
Comité Départementaux.  
Etablissement affilié ou agréé.  
**Validation :** MF.2 ou BEES.2

Remise d'un livret pédagogique « Initiateur »  
Validité du stage initial : 3 ans.

**Stage de situation (3 ans)**  
Milieu artificiel et / ou naturel  
Limité à l'espace proche

6 jours ou 3 x 2 jours  
ou 12 séances piscines  
ou stage bloqué sur 7 jours pleins  
5 groupes de compétences :  
**UC.1, 2, 3, 5, 6**

**Formation :**  
MF.2 ou BEES.2 ou TSI

**Validation :** par le formateur en  
contrôle continu sur le livret  
pédagogique + avis favorable de  
fin de stage pour se présenter à  
l'examen.

**Examen (3 épreuves)**  
Pédagogie – Réglementation  
Sauvetage P.M.T mannequin



**Pour les titulaires du N4 :  
1 groupe de compétence optionnel  
UC10**



**Stage de situation  
Milieu naturel  
Dans l'espace médian  
2 jours ou 4 séances**

**Formation :**

**TSI / MF.2 ou BEES.2**

**Validation :** par le formateur  
en contrôle continu sur le  
livret pédagogique.

**Tutorat:** TSI = MF1/BEES1  
ayant participé à un stage  
initial IC ou à un stage de  
formation CTR sur 2 jours ou à  
un stage initial MF2)



# **2 / Contenus du stage initial :**

**(Organisation C.T.D de 2 jours, 4 x 1/2 journées)**

**(Le stage initial MF1 validé, dispense de la formation initiale IC)**

## **1/ Cadre réglementaire**

### **Connaissances à développer :**

- **Législation et réglementation spécifique de la plongée en France.**
- **Le contrôle médical.**
- **Notion de responsabilité.**
- **Assurances.**
- **Le matériel (réglementation des bouteilles).**
- **Les autorités administratives locales (réglementation des piscines).**

### **Connaissances complémentaires :**

- **Textes organisant le sport en France.**
- **La F.F.E.S.S.M (rôle et fonctionnement).**
- **Le matériel (station de gonflage).**
- **Où prendre l'information.**





# Contenus du stage initial : (suite)

## 2/ Pédagogie générale

- Etre capable de définir des objectifs pédagogique.
- Comprendre la logique : prérogatives / compétences.
- Comprendre la notion de prérequis, d'apprentissage.
- Etre capable d'extraire les difficultés d'un savoir faire ou savoir être.
- Etre capable de mettre en place une stratégie pédagogique.
- Etre capable de choisir des outils, moyens pédagogiques.
- Etre capable d'animer un groupe.
- Etre capable de mettre en place des critères d'évaluation.



# Contenus du stage initial (suite)

## 3/ Pédagogie spécifique

- **Connaître l'existence des contenus de formations des plongeurs.**
- **Savoir construire une séance de formation pratique  
(avec et sans scaphandre)**
- **Savoir organiser une entraînement piscine  
(direction de bassin)**
- **Acquérir quelques notions sur l'entraînement physique.**
- **Savoir mettre en œuvre une progression pédagogique adaptée**
- **Savoir enseigner les notions théoriques niveau 1**



# 3 / Contenu du stage en situation

(Déroulement sur 3 ans)

Unités de compétence à valider :

UC 1 ACCUEIL DES PLONGEURS ET CONSEILS

UC2 FORMATION DE PLONGEURS SANS SCAPHANDRE

UC3 FORMATION DE PLONGEURS AVEC SCAPHANDRE

UC5 ORGANISATION DE L'ACTIVITE

UC6 SECURISATION DE L'ACTIVITE

ET UC10 ENSEIGNEMENT 0 à 20 METRES (pour les P4)



# Contenu du stage en situation

(Déroutement sur 3 ans)

Objectifs généraux (vous devez être capable de ...)

Fonction de Directeur de plongée, organisation (4 séances) Etre capable d'organiser l'activité, d'assurer la surveillance surface, de prévenir les accidents.

Pédagogie sans scaphandre (surface et immersion) et avec scaphandre (8 séances) Etre capable d'enseigner la plongée aux plongeurs jeunes, N1 et N2.

Etre capable de porter assistance en tant que surveillant de bassin (sans bloc)

- Sauvetage mannequin en libre après 100 m nage libre.
- Sauvetage mannequin avec P.M.T (identique à l'examen).

(Dans chaque technique, valider 2 réussites)



# EXAMEN SÉRIÉL DE LA COMMISSION DU CLUB DU CAVALIER À L'ÉTRANGER 1 MOIS AVANT LA SESSION



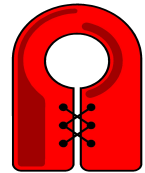
# 4 / Les épreuves :

□ **Mannequin :** (Coef 1)

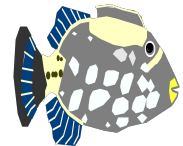
(100 m P.M.T - 20" apnée zone de 2 à 6 m

Récupération 10" – 100 m mannequin)

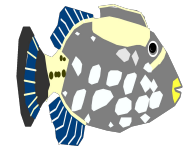
(avec note éliminatoire en dessous de 10/20)



□ **Pédagogie pratique.** (Coef 2)



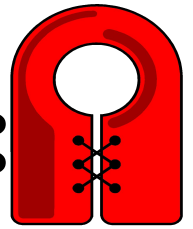
□ **Pédagogie organisationnelle** (Coef 2)



□ **Réglementation.** (Coef 2)



# Epreuve du mannequin :



Effectuer un parcours de 100 mètres équipés de palmes, masque et tuba.

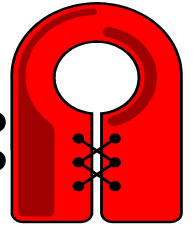
A la fin de ce parcours, descendre à une profondeur comprise entre 2 mètres et 6 mètres et tenir une apnée de 20 secondes au minimum en déplacement. Après une récupération de 10 secondes au maximum en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent et le remorquer sur une distance de 100 mètres.

1 à 8 points supplémentaires peuvent être attribués : pour la tenue, l'aisance, l'efficacité et la rectitude lors du tractage du mannequin.

La prise et la tenue du mannequin se doivent d'être applicables à une victime réelle : le mannequin devra être maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos. Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de 5 secondes consécutives au moins durant le remorquage entraîne l'élimination du candidat



# Epreuve du mannequin :



MANNEQUIN : réalisation de l'épreuve avec mannequin réglementaire adulte et homologué type « FFSS », NOTATION DE L'ÉPREUVE Temps total épreuve : Égal ou inf. à 4'30" : 12 pts Supérieur à 8'00" : ÉLIMINÉ Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est ELIMINATOIRE.

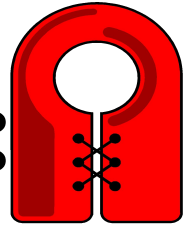
ÉLIMINATOIRE : Ne pas réaliser l'épreuve dans sa totalité, comme défini dans le texte est ÉLIMINATOIRE.

Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité.





# Epreuve du mannequin :



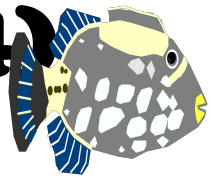
MANNEQUIN : réalisation de l'épreuve avec mannequin réglementaire adulte et homologué type « FFSS », NOTATION DE L'ÉPREUVE Temps total épreuve : Égal ou inf. à 4'30" : 12 pts Supérieur à 8'00" : ÉLIMINÉ Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est ELIMINATOIRE.

ÉLIMINATOIRE : Ne pas réaliser l'épreuve dans sa totalité, comme défini dans le texte est ÉLIMINATOIRE.

Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité.



# Epreuve pédagogiques (coef 4)



## **Pédagogie pratique (coefficient 2)**

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2 dans l'espace 0 – 6 m. Elle peut porter sur :

La pédagogie sans scaphandre en surface et en immersion

Ou la pédagogie avec scaphandre en surface.

Ou la pédagogie en scaphandre dans l'espace 0 – 6 m.

## **Pédagogie organisationnelle (coefficient 2)**

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation des capacités d'organisation elle peut porter sur l'organisation des séances, la gestion du bassin, la fiche de sécurité (feuille de palanquée).

### **NOTA :**

Dans chaque pédagogie la note inférieure de 5 est éliminatoire.

La moyenne de 10/20 minimum est requise pour le groupe.



# Epreuve de réglementation (coef 2)

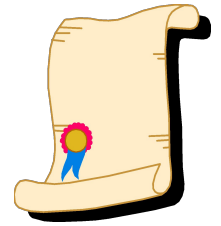


## RÉGLEMENTATION (COEFFICIENT 2)

Interrogation écrite ou orale sur la réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club.



# Conditions de réussite



- Chaque épreuve est notée sur 20 avec Coefficient
- Toute note inférieure à 05 / 20 est éliminatoire.
- Toute épreuve non faite est éliminatoire.
- Le total des points après application des coefficients doit être au moins de 70 points.
- Note éliminatoire sauvetage < 10/20



# 5 / Prérogatives : E1 (N2 + Initiateur)

- Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace proche.  
(zone des 6 m)
- Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace proche,  
Directeur de plongée.
- Entraînement aux exercices du débutant au N2, dans l'espace proche.  
Si l'entraînement s'effectue en milieu naturel ou s'il s'agit de plongée enfant,  
le directeur de plongée doit être au minimum MF1. (E3)
- Participation aux jury du N1.
- En milieu artificiel, validation des compétences du N1.
- Equivalence U.C 4 du MF.1 (pédagogie pratique en surface).  
(Un stagiaire initiateur en formation n'a aucune prérogative)



# Prérogatives : E2 (N4 + Initiateur)

En plus des prérogatives du E1 :

- Enseigner la plongée, au sein d'un Club, en milieu naturel dans l'espace médian (zone des 20 m) jusqu'à l'autonome N2, sauf avis contraire du Président du Club et sous la direction d'un MF1. (E3)
- En milieu naturel, validation des compétences du N1.
- Validation des plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel.



